

Les lois sur l'extension des frontières de 1912 viennent aussi appuyer la thèse de la propriété de l'île de Sable par la province de la Nouvelle-Écosse. De par cette loi, de vastes territoires du Nord, comme les députés le savent, qui étaient domaines fédéraux depuis 1869, ont été attribués aux provinces du Québec, de l'Ontario et du Manitoba sans que la population du Canada soit indemnisée. La même procédure a été employée quelques années plus tard pour l'Alberta et la Saskatchewan, et plus récemment pour Terre-Neuve. Je demande simplement au secrétaire parlementaire: Pourquoi retirer ses droits à la Nouvelle-Écosse? M. E. D. Haliburton, habitant de cette province, déclare dans un article du *Mail Star*:

Le droit des trois provinces du Québec, de l'Ontario et du Manitoba sur ce territoire du Nord est absolument analogue aux revendications des provinces atlantiques pour les droits miniers sous-marins. Notre revendication survient tardivement parce que jusqu'à maintenant, de tels droits miniers sous-marins étaient censés ne pas avoir de valeur.

Dans la même veine, M. Chester Martin maintient que dans toutes les anciennes possessions britanniques, les biens de la Couronne étaient en vérité les biens de la communauté. Au Canada, non seulement les autorités coloniales britanniques ont reconnu le droit aux gouvernements locaux ou coloniaux d'exercer un contrôle administratif total sur ces terres de la Couronne et sur le domaine public, mais l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, article 109, stipule aussi que l'usufruit de ce contrôle—et c'est important—du domaine public doit être réparti entre les différentes provinces. A la lumière de tels arguments et vu les aspirations des gens de la Nouvelle-Écosse, je ne puis que réitérer la position prise par le chef de mon parti hier soir à Montréal qui disait:

Les redevances provenant de l'exploitation pétrolière au large des côtes devraient revenir aux provinces contiguës. Cette question ne devrait pas être réglée strictement suivant la loi. La tradition d'équité dans ce pays devrait prévaloir, et la solution équitable est de remettre ces redevances à la province contiguë.

Il y a plusieurs points se rattachant à cette question qui sont encore en suspens et il faudra la soulever jusqu'à ce qu'elle soit résolue.

[Français]

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé.

[Traduction]

M. P. M. Mahoney (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, on a beaucoup parlé des avantages que représente pour les provinces de l'Atlantique la prospection pétrolière au large des côtes. Cette prospection sera encouragée et ses bénéfices seront encore plus assurés grâce à la récente découverte sur l'île de Sable. A la fin de l'année, l'industrie pétrolière aura consacré environ 130 millions de dollars aux travaux de prospection au large de la côte Est du Canada. Jusqu'ici on a foré 24 puits. Si on effectue tous les travaux nécessaires pour maintenir en vigueur les permis déjà accordés, l'industrie dépensera, après un certain nombre d'années, 1 3/4 milliard de dollars, dont la moitié sera directement injectée dans l'économie des provinces de l'Atlantique. Au cours de cette année, environ 60 millions de dollars seront consacrés à la prospection pétrolière au large de la côte Est. D'après les programmes déjà annoncés et les estimations, ce chiffre aura plus que doublé l'année prochaine. La découverte sur l'île de Sable pourrait bien accélérer ces programmes.

• (10.30 p.m.)

Dans ce vaste contexte, la question de savoir si l'île de Sable fait partie de la Nouvelle-Écosse ou non, sur laquelle on pourrait demander aux tribunaux de se prononcer, constitue vraiment le nœud de la question principale. A la fin de 1968, le gouvernement fédéral avait fait une offre aux provinces qui aurait réglé le partage des recettes perçues sous forme de droits miniers provenant d'exploitations au large des côtes, y compris celles provenant de l'île de Sable. Le premier ministre (M. Trudeau) a de nouveau discuté de cette offre avec le premier ministre de la Nouvelle-Écosse il y a quelques mois. Tout le monde sait que la question n'est pas encore résolue. Nous espérons que la découverte sur l'île de Sable accordera à la question un caractère d'urgence jusqu'ici absent de l'opinion de certains des gouvernements provinciaux.

(La motion est adoptée et la Chambre s'ajourne à 10 h 33.)